

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 019-251900130-20251112-B_2025_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025

DÉLIBERATION N° B_2025_74 ANIMATION DE LA MISSION RESSOURCES EN EAU (2026-2027)

Date de la convocation
04/11/25

Le 12 novembre 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		P BRUGERE	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		C. HORNEBECK	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



CODE PROJET : 3206

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 21 - Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

Mesure 22 : - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Mesure 25 - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7. Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 38 - Développer les coopérations

Hors contrat de Parc 2023-2026

Le rapporteur, Bernard POUYAUD, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B2023-43 du Bureau syndical du 27 juin 2023 concernant l'animation du programme d'économies d'eau (2023-2025) ;

Vu la délibération n°B2025-31 du Bureau syndical du 20 mai 2025 concernant la mise en place d'une charte d'économies d'eau sur le territoire du Parc naturel Régional de Millevaches en Limousin

Considérant :

- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans la préservation des milieux aquatiques au travers des différents contrats territoriaux ;

- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans le programme d'adaptation au changement climatique ;

- Les objectifs de gestion quantitative et d'économies d'eau des SDAGEs Adour Garonne et Loire Bretagne et des SAGEs du territoire.

Contexte :

En réponse aux enjeux quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau du territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), un poste de chargé(e) de mission Ressource en eau a été créé fin 2024. Cette nouvelle mission a pour objectif la mise en place d'un dispositif transversal et intégrateur sur la gestion quantitative et les économies d'eau.

L'animation de la mission Ressources en eau du PNR ML, financée pour 15 mois par les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, a débuté en novembre 2024 à hauteur de 0,5 ETP. L'année 2025 a été marquée par le lancement de plusieurs actions qui se poursuivront sur 2026, notamment la rédaction de l'état des lieux (version 1) de la ressource en eau sur le périmètre PNR ML et l'élaboration en cours d'une charte d'économies d'eau à destination des différents usagers de l'eau du territoire (collectivités, acteurs agricoles, acteurs du tourisme, acteurs de l'artisanat et de l'industrie).

Description du projet :

La présente délibération concerne le renouvellement de l'animation de la mission Ressources en eau et la poursuite des actions engagées en 2025.

L'animation à hauteur de 0,5 ETP comprend :

- Le lancement et l'animation de la charte d'économies d'eau ;
- L'accompagnement des usagers de l'eau dans l'optimisation et la réduction de leurs consommations en eau (diagnostic eau, appui technique pour l'équipement et les travaux en lien avec les économies d'eau, formation aux bonnes pratiques, assistance aux financements, ...);
- La mise à jour de l'état des lieux et la rédaction d'un bilan annuel de la ressource en eau sur le PNR ML ;
- La mise en œuvre d'une communication spécifique sur les enjeux de l'eau et les solutions de sobriété et d'économies d'eau ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du grand public (concours à idées, défis familles, ...);
- La mise en œuvre de la section d'investissement prévue au contrat de Parc 2023-2026 en maîtrise d'ouvrage externe, le « +Parc Economie d'eau » (dispositifs expérimentaux d'économies d'eau, d'équipements sobres,)

Plan de financement prévisionnel de la mission Ressource en eau

Les financements pour l'animation de ce programme sont présentés ci-dessous pour les années 2026 et 2027. Ayant bénéficié d'un financement régional pour son lancement prévu dans le contrat Parc 2023-2026, cette mission vise désormais un financement par les Agences de l'eau, conformément aux conclusions des échanges avec les partenaires.

Année 2026

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financeurs	Taux	Euros
Animation 0,5 ETP	23 700 €	Agence de l'eau Adour Garonne	70% de 0,25 ETP et des frais de missions liés	10 395 €
Frais liés au poste	6 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	70% de 0,25 ETP et des frais de missions liés	10 395 €
		Autofinancement	30%	8 910 €
TOTAL	29 700 €		100%	29 700 €

Année 2027

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financeurs	Taux	Euros
Animation 0,5 ETP	24 100 €	Agence de l'eau Adour Garonne	70% de 0,25 ETP et des frais de missions liés	10 535 €
Frais liés au poste	6 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	70% de 0,25 ETP et des frais de missions liés	10 535 €
		Autofinancement	30%	9 030 €
TOTAL	30 100 €		100%	30 100 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la poursuite de l'animation de la mission Ressources en eau du PNR de Millevaches en Limousin à hauteur de 0,5 ETP ;
- de valider le plan de financement associé à l'animation sur la période 2026-2027 ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- de valider la poursuite de l'animation de la mission Ressources en eau du PNR de Millevaches en Limousin à hauteur de 0,5 ETP ;
- de valider le plan de financement associé à l'animation sur la période 2026-2027 ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	13	17		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le

Ph. Brugere
SYNDICAT MIXTE de STATION PNR de MILLEVACHES en LIMOUSIN ★
7 route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
0555969700

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 019-251900130-20251112-B_2025_74-DE